

**Élection Miss Guinguette® du Bal Des Canotiers**  
**Port de plaisance de Joinville le Pont, quai Gabriel Péri (Val de Marne)**  
**Date : Dimanche 17 Septembre 2017 à 16h00**

Bulletin d'inscription à retourner par mail [h.desmeaux@joinville-le-pont.fr](mailto:h.desmeaux@joinville-le-pont.fr)

**Nom et prénom de la candidate :** .....

**Nom et prénom du cavalier :** .....

**Adresse de la candidate :** .....

.....

**Téléphone :** .....

**E-mail :** .....

**Nous, soussignés, attestons avoir pris connaissance du règlement.**

**Signatures :**

**Règlement :**

**1. Les Modalités d'inscription des candidats :**

- L'inscription est gratuite.
- La candidate au titre de Miss et son partenaire doivent être majeurs et amateurs de danse.
- Tous les candidats doivent retranscrire leurs coordonnées sur la fiche d'inscription et prendre connaissance du règlement.

**2. Les Critères de sélection :**

Le jury évaluera et attribuera des notes chiffrées de 1 à 10. Des grilles d'évaluation sont remises à chaque jury pour une note totale sur 50.

- 4 notes sur 10 pour les danses. La sélection se fait sur 4 danses de 2 minutes 30 chacune
  - La Valse obligatoire
  - 3 danses sélectionnées : Tango et Java et Rock
- 1 note générale sur 10 du couple, tenant compte de :
  - la tenue vestimentaire
  - la complicité du couple
  - du comportement

**3. Le Jury :**

Le jury sera composé entre 3 et 5 personnes incluant un président.

Celui-ci doit être équilibré. Peuvent y figurer :

- danseur amateur non représentant d'une école de danse
- musicien
- personne représentant le monde des loisirs liés aux guinguettes, du monde associatif, de partenaires privés et de la collectivité territoriale.
- adhérent de Culture Guinguette